



MEMBRES	21
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-005

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M REYGAUD Claude, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M SAUTOUR Jean-Claude.

Présent suppléant : M BREGAINT Jean-Louis, Mme LE GUEN Béatrice.

Absents : M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M RENAULT Alain.

Débat d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat sur les orientations budgétaires a lieu dans le délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le débat sur les orientations budgétaires doit permettre au Comité syndical de définir les lignes directrices et les grands équilibres du prochain budget.

Il n'engendre aucune décision, il consiste en une simple discussion. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans les délais.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte que le débat sur les orientations budgétaires pour 2026 s'est tenu en séance le 04 mars 2026 au vu du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 mars 2026

Publié le

Le Président,
M. Lionel LEMASSON



Le secrétaire de séance,
M Didier MAURIERE